

Vendredi 20 mars 2020
De 9 h 00 à 13 h 00

Auditorium de la Maison du Barreau
2-4 rue de Harlay, 75001 PARIS

AvoSial

AVOCATS D'ENTREPRISE
EN DROIT SOCIAL

Maison du Barreau
2-4 rue de Harlay
75001 PARIS
Métro : Pont Neuf / Saint-Michel / Châtelet / Cité
Parking : Place Dauphine

AvoSial

AVOCATS D'ENTREPRISE
EN DROIT SOCIAL

LES TRAVAILLEURS DES PLATEFORMES NOUVEAUX USAGES 2.0 : FAUT-IL ADAPTER LE DROIT ?

8H30 : **Café d'accueil**

9h00 : **Mot d'accueil de Nicolas de SEVIN** – Avocat, Président d'AvoSial / **Marie-Hélène BENSADOUN**
– Avocat, Vice-Présidente d'AvoSial et **Amélie d'HEILLY** – Avocat, Membre du Bureau d'AvoSial

Introduction : Arthur MILLERAND – Avocat, cabinet PARALLELE Avocats

Table ronde : Faut-il une définition légale du lien de subordination ?

Daniel FONTANAUD – Président de chambre à la cour d'appel de Paris (Pôle 6)

Pascal LOKIEC – Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I), Président de l'AFDT

François PINATEL – Avocat aux Conseils, SCP FABIANI LUC-THALER PINATEL, Membre d'AvoSial

Table ronde animée par Murielle ASSER – Avocat, cabinet ASSER Avocats, Membre d'AvoSial

10h45 : **Pause-café**

Table ronde : Faut-il définir un statut spécifique pour les travailleurs de plateformes ?

Françoise FAVENNEC-HÉRY – Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

Hind ELIDRISSI – CEO de WEMIND

David ERRARD – Chef du bureau des relations individuelles du travail (RT1)

Florent MALBRANCHE – CEO de BRIGAD

Table ronde animée par Etienne PUJOL – Avocat, cabinet BERRY Avocats, Membre d'AvoSial

Conclusion : Grégoire LOISEAU – Professeur à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris I)

13h00 : **Cocktail déjeunatoire**

Inscription obligatoire - Montant des droits d'inscription : 60 €
Gratuit pour les adhérents d'AvoSial, les magistrats et les étudiants

Renseignements et inscriptions : Sylvie DORÉ – Tél : 01-30-90-83-71 - contact@avosial.fr

La participation à ce colloque est validée au titre de
la formation continue des avocats (4h)



Colloque du vendredi 20 mars 2020 (9h00 à 13h00)

BULLETIN D'INSCRIPTION

LES TRAVAILLEURS DES PLATEFORMES NOUVEAUX USAGES 2.0 : FAUT-IL ADAPTER LE DROIT ?

Nom : _____

Prénom : _____

Statut / Titre / Profession : _____

Cabinet / Société / Juridiction / Autre (préciser) : _____

Pour les avocats, merci de préciser le Barreau et le n° CNBF : _____

Adresse : _____

Téléphone : 01 _____ / 06 _____

E-mail (obligatoire) : _____

Participerez-vous au cocktail déjeunatoire ? OUI NON

Montant des droits d'inscription : 60 € / Gratuité pour les adhérents d'AvoSial, les magistrats et les étudiants
Renseignements et inscriptions : AVOSIAL – C/o Sylvie DORÉ – 8 boulevard Angibout – 78740 VAUX SUR SEINE – Tél : 01-30-90-83-71 – contact@avosial.fr.

Inscription obligatoire – Bulletin à retourner par courriel, règlement par chèque bancaire à l'ordre d'AVOSIAL. Pas de règlement sur place. Une confirmation d'inscription vous sera adressée par voie électronique à réception de votre règlement. En cas d'annulation, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer au plus tard 24 heures avant la date du colloque.



La participation à ce colloque est validée au titre de
la formation continue des avocats (4h)